

Le <u>Sénat</u> vote l'amendement "Mis et Thiennot" présenté par le gouvernement

Paris, 29 sept. 2021 (AFP) -

Moment d'émotion dans la nuit de mardi à mercredi au <u>Sénat</u>: la chambre haute a donné son feu vert à un amendement du gouvernement qui pourrait permettre la révision de la très ancienne affaire Mis et Thiennot, remontant à 1947.

Dans le cadre du projet de loi "Confiance dans l'institution judiciaire", le texte prévoit de "porter la mention de torture dans la procédure de révision des condamnations pénales", élargissant ainsi les possibilités de saisines de la Cour de révision.

Sont uniquement visées les "procédures anciennes, intervenues sous l'empire du code d'instruction criminelle, avant que la garde à vue ne soit, en 1960, consacrée, réglementée et encadrée par le code de procédure pénale", selon le texte de l'amendement.

"Je vous demande, je vous supplie de voter cet amendement", a déclaré le ministre de la justice Eric Dupond-Moretti en présentant l'amendement aux sénateurs.

"La confiance dans la justice, c'est aussi parfois permettre à la justice de dire qu'elle a pu se tromper, parce qu'elle n'est pas infaillible", a-t-il encore dit.

"On voit toute l'émotion que suscite encore aujourd'hui l'affaire Mis et Thiennot", a relevé la rapporteure LR Agnès Canayer. "C'est un moment très important", a renchéri le socialiste Jean-Pierre Sueur, tandis que la présidente du groupe CRCE à majorité communiste Eliane Assassi saluait un amendement "d'une grande justesse". "Cet amendement représente pour nous une marche importante vers la révision", s'est réjoui auprès de l'AFP Léandre Boizeau, président d'honneur du comité de soutien Mis et Thiennot, qui défend la réhabilitation des deux hommes

Raymond Mis et Gabriel Thiennot ont été condamnés dans les années 1950 pour le meurtre de Louis Boistard, un garde-chasse retrouvé mort le 31 décembre 1946 dans un étang de Saint-Michel-en-Brenne (Indre).

Arrêtés en 1947, les deux chasseurs étaient passés aux aveux avant de se rétracter. Ils n'ont ensuite jamais cessé de clamer leur innocence, affirmant avoir été obligés de signer des aveux en garde à vue sous la torture.

La cour de révision des condamnations pénales avait rejeté en 2015 la sixième demande de révision de l'affaire, portée par les familles des deux hommes et soutenue par nombre d'élus locaux.

Souvent citée dans les annales judiciaires, cette affaire mobilise depuis des décennies des centaines de soutiens, qui se battent pour obtenir la réhabilitation des deux hommes, aujourd'hui décédés. cc-vm/ob

Afp le 29 sept. 21 à 00 29.